

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**  
**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION**

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

**ÉPREUVE D'ÉCONOMIE - DROIT**

**PROPOSITION DE CORRIGÉ**

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

## ÉCONOMIE - PARTIE REDACTIONNELLE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points

À la forte inflation des années 1970 a succédé, dans les pays de l'Union européenne, une période de désinflation. De nos jours certains s'inquiètent du risque de retour de l'inflation, d'autres excluent un retour de ce phénomène.

**Le retour de l'inflation constitue-t-il pour les pays de l'Union européenne un risque réel ?**

**Programme : 3.2 La régulation de l'activité économique** : l'inflation et la politique de stabilité du niveau général des prix ; indications complémentaires : [...]L'évolution de l'inflation en France depuis les 30 glorieuses permet de montrer qu'elle représente un déséquilibre économique majeur, provoqué par différentes causes (par la demande et par les coûts).[...].Les effets économiquement et socialement négatifs de l'inflation expliquent la mise en œuvre de politiques anti-inflationnistes (en particulier par la politique monétaire menée par la BCE)

**1.2 La création monétaire** : indications complémentaires : la masse monétaire est surveillée et régulée par les interventions de la banque centrale.

Corrigé indicatif

**1<sup>ère</sup> version :**

**Introduction :**

Définition de l'inflation comme hausse généralisée, continue et cumulative de l'ensemble des prix.

- **L'inflation monétaire a peu de possibilité de réapparaître**

**Le mécanisme** : Si les banques créent beaucoup de monnaie par rapport au PIB, donc accordent beaucoup de crédits, les acheteurs auront trop de monnaie disponible par rapport aux biens et services proposés à la vente. La création monétaire crée donc un excès de demande par rapport à l'offre.

**Les limites actuelles des effets de ce mécanisme par l'action de la BCE :**

**Objectif** : réduire la quantité de monnaie en circulation, c'est à dire le volume des crédits accordés par les banques.

**Moyens** : augmenter les taux d'intérêt pour rendre le crédit moins intéressant.

C'est la Banque Centrale Européenne(BCE), relayée en France par la Banque de France qui agit en augmentant le taux directeur.

**Conclusion : un retour de l'inflation d'origine monétaire est peu probable, surtout si on tient compte de l'indépendance de la BCE**

- **L'inflation par les coûts est limitée par le faible pouvoir de négociation des salariés sur leurs rémunérations**

**Le mécanisme** : inflation par la hausse des coûts de production qui se répercute sur les salaires et les coûts des entreprises acheteuses, ce qui entretient la hausse et lui donne son caractère cumulatif.

**Les limites actuelles de ce mécanisme** : la libéralisation relative du marché du travail, la persistance d'un chômage important, la pression concurrentielle des délocalisations et de la main d'œuvre des pays les plus pauvres de l'UE, le faible taux de syndicalisation enlève quasiment toute possibilité aux salariés d'enclencher un tel mécanisme.

**Réponse : un retour de l'inflation par les coûts est peu probable étant donné la structuration du marché du travail**

• **L'inflation par la demande et le problème des ressources rares**

**Le mécanisme :** Application de la loi de l'offre et de la demande : les prix montent quand la demande globale est supérieure à l'offre globale. Ceci peut provenir de « goulets d'étranglement » : quand les capacités de production sont insuffisantes pour répondre à la demande.

**Les risques actuels d'apparition de ce mécanisme :** une forte demande dans le domaine énergétique due à la croissance économique dans les pays émergents, jointe à un épuisement progressif de certaines ressources minérales et énergétiques (pétrole, métaux...), qui se combine avec la raréfaction des terres agricoles dont une partie est de plus reconvertie dans la production d'énergie dite « propre ».

**Conclusion :** sauf à inventer un mode de développement à faible énergétique du PIB, ce risque inflationniste n'est pas à négliger.

**Barème :**

Définition de l'inflation : 1 point

Partie inflation monétaire :

Description du mécanisme : 1,5 point

Limites à ce risque : 1,5 point

Partie inflation par les coûts :

Description du mécanisme : 1,5 point

Limites à ce risque : 1,5 point

Partie inflation par la demande :

Description du mécanisme : 1,5 point

Limites à ce risque : 1,5 point

**Attention :** valoriser d'autres explications de l'inflation sur les mêmes critères (description, limites, qualité de l'argumentation, souci de convaincre et de démontrer)

2<sup>ème</sup> version : autre forme rédigée et argumentée

**Introduction :**

Définition de l'inflation comme hausse généralisée, continue et cumulative de l'ensemble des prix.

Problématique : les multiples formes du phénomène inflationniste permettent-elles d'exclure à coup sûr son retour?

Annonce du plan.

**1<sup>ère</sup> Partie : POURQUOI UN RETOUR DE L'INFLATION EST-IL PEU PROBABLE ?**

**A/ La création monétaire est encadrée par la politique monétaire de la BCE**

**Le mécanisme :**

Si les banques créent beaucoup de monnaie par rapport au PIB, donc accordent beaucoup de crédits, les acheteurs auront trop de monnaie disponible par rapport aux biens et services proposés à la vente. La création monétaire crée donc un excès de demande par rapport à l'offre.

**Les limites actuelles des effets de ce mécanisme par l'action de la BCE :**

**Objectif** : réduire la quantité de monnaie en circulation, c'est à dire le volume des crédits accordés par les banques

**Moyens** : augmenter les taux d'intérêt pour rendre le crédit moins intéressant.

C'est la Banque Centrale Européenne(BCE), relayée en France par la Banque de France qui agit en augmentant le taux directeur.

**Conclusion : un retour de l'inflation d'origine monétaire est peu probable, surtout si on tient compte de l'indépendance de la BCE**

**B/L'inflation par les coûts est limitée par le faible pouvoir de négociation des salariés sur leurs rémunérations**

**Le mécanisme** : inflation par la hausse des coûts de production qui se répercute sur les salaires et les coûts des entreprises acheteuses, ce qui entretient la hausse et lui donne son caractère cumulatif.

**Les limites actuelles de ce mécanisme** : la libéralisation relative du marché du travail, la persistance d'un chômage important, la pression concurrentielle des délocalisations et de la main d'œuvre des pays les plus pauvres de l'UE, le faible taux de syndicalisation enlève quasiment toute possibilité aux salariés d'enclencher un tel mécanisme.

**Conclusion : un retour de l'inflation par les coûts est peu probable étant donné la structuration du marché du travail**

Transition : cependant il s'agit là d'une partie seulement des explications possibles du phénomène inflationniste

2<sup>ème</sup> Partie : POURQUOI UN RETOUR DE L'INFLATION N'EST-IL PAS IMPOSSIBLE ?

**A/ L'inflation par la demande et le problème des ressources rares**

**Le mécanisme** : Application de la loi de l'offre et de la demande : les prix montent quand la demande globale est supérieure à l'offre globale. Ceci peut provenir de « goulets d'étranglement » : quand les capacités de production sont insuffisantes pour répondre à la demande.

**Les risques actuels d'apparition de ce mécanisme** : une forte demande dans le domaine énergétique due à la croissance économique dans les pays émergents, jointe à un épuisement progressif de certaines ressources minérales et énergétiques(pétrole, métaux...), qui se combine avec la raréfaction des terres agricoles dont une partie est de plus reconvertie dans la production d'énergie dite « propre ».

**Conclusion : sauf à inventer un mode de développement à faible énergétique du PIB, ce risque inflationniste n'est pas à négliger.**

**B/ Le mauvais fonctionnement du marché**

**Le mécanisme** : Les oligopoles en paix s'entendent pour maintenir leurs prix à des niveaux élevés. Exemple : la grande distribution a profité du passage à l'Euro pour arrondir les prix avec de fortes hausses et l'absence de concurrence a amplifié cette pratique.

**Les risques actuels d'apparition de ce mécanisme** : l'intervention gouvernementale, seule possible, a peu de prise sur ces structures de marché déséquilibrées

**Conclusion** : cette source inflationniste est amenée à perdurer.

**Conclusion** : Les tensions sur les ressources rares et les situations d'oligopole en paix représentent un risque non négligeable d'inflation dans l'économie actuelle contre lesquels une intervention mécanique de la BCE sur les taux d'intérêt a peu de prise.

## **Barème pour la 2<sup>ème</sup> version :**

### **Explications sur la construction et les objectifs du barème :**

Le barème suivant vise à accorder la moyenne de la partie rédactionnelle (5/10) aux candidats qui auront satisfait à des exigences minimales :

- **De méthode rédactionnelle** : une rédaction structurée, c'est à dire comprenant : Introduction avec définition et annonce du plan, développement en 2 parties ou plus, conclusion avec synthèse du développement.
- **De connaissance du programme et de cohérence du raisonnement** : connaissances sur l'inflation et la lutte contre l'inflation, c'est à dire : définition de l'inflation insistant sur son caractère de hausse générale et cumulative des prix, une explication de l'inflation et une politique de lutte cohérente avec cette explication.

Les 5 points restants du barème visent à établir une hiérarchie entre les candidats qui auront satisfait aux exigences minimales, de façon :

- À arriver à l'attribution d'une note de 10/10 aux candidats qui montreront à la fois une maîtrise rédactionnelle, une grande connaissance des parties du programme de Terminale et de Première (sur les effets du fonctionnement du marché du travail sur les coûts et par conséquent les prix) et une qualité d'expression écrite satisfaisante.
- À établir un classement objectif entre les différents candidats sur des critères de connaissance et d'expression écrite clairement établis et pouvant être défendus en cas de contestation.

### **Détail de l'attribution des 5 points d'exigence minimale :**

- **Méthode rédactionnelle** : 3 points  
Structure de base : présence d'une introduction, d'un développement avec 2 parties au moins et d'une conclusion : 2 points
  - Introduction incluant une définition de l'inflation (conforme aux exigences de connaissances ci-dessous) : 0,5 point
  - Introduction incluant une annonce du plan du développement : 0,5 point.
  - Valoriser une introduction incluant une problématique :
  - **Connaissance du programme** : 2 points
    - Définition de l'inflation insistant sur son caractère de hausse générale et cumulative des prix : 1 point
    - Une explication de l'inflation (par exemple : origine monétaire) : 0,5 point
    - Un jugement argumenté sur les possibilités d'apparition de ce type d'inflation dans l'économie actuelle : 0,5 point.

**Remarque** : l'absence de cohérence entre explication de l'inflation et jugement argumenté, exclut d'obtenir 0,5 points + 0,5 points ; dans cette configuration, n'accorder qu'un des 0,5 points.

### **Détail de l'attribution des 5 points restant du barème :**

Les 5 points restants du barème visent à établir une hiérarchie entre les candidats qui auront satisfait aux exigences minimales, selon la progression ci-dessous :

- Si multiplicité des explications de l'inflation : rajouter 1,5 points (donc notation de 6,5/10)
- Si explication des mécanismes : rajouter 1 point (donc notation de 7,5/10)
- Si cohérence de présentation entre les différentes explications : rajouter 1 point (donc notation de 8,5/10)
- Si présence d'exemples pertinents : rajouter 0,5 point (donc notation de 9/10)
- Qualité de l'expression : valoriser les copies qui font un effort de clarté dans l'expression écrite.

**Remarque** : le sujet n'incite pas directement à fournir des explications sur la mesure de l'inflation. Si un candidat traite de ce thème (indice INSEE ou Eurostat), il est possible de le valoriser. De même si le candidat inclut dans son développement une partie traitant de la mesure de l'inflation.

**DROIT - PARTIE ANALYTIQUE (CORRIGÉ INDICATIF)**  
**sur 10 points**

**Points du programme de première STG**

4. Comment expliquer la diversité des droits reconnus à une personne ?  
- les droits subjectifs ;

5. Quelle est l'origine des droits de la personne ?  
- l'acte et le fait juridique ;  
- les contrats ;  
les fondements de la responsabilité

**Point du programme de terminale STG**

4.5. Le droit de la consommation, facteur de protection du consommateur

**1. Précisez la nature juridique du document présenté en annexe 1. 1 point**

Il s'agit d'un contrat de dépôt ou contrat de garde-meubles.  
(si uniquement « Contrat » la moitié des points)

**2. Identifiez les obligations de chacune des parties. 2 points**

Monsieur Gibbs doit (1 point) :

- remettre les biens au garde-meubles après l'avoir informé de la nature particulière de la chose dont il s'est dessaisi ;
- ◀ - payer le prix avant leur restitution.

La société Matuis doit (1 point) :

- garder la chose, c'est-à-dire veiller à la conservation des biens confiés par Monsieur Gibbs en y apportant tous les soins d'un bon père de famille ;
- - restituer les biens (obligation de restituer en nature).

Remarque : d'autres articles du contrat pourront être évoqués par les élèves.

**3. Qualifiez les dommages subis par monsieur Gibbs. 1 point**

Monsieur Matuis a subi deux dommages matériels (chaîne hi-fi endommagée et salon de jardin cassé) entraînant la privation de jouissance de ses biens.

#### 4. Mécontent, monsieur Gibbs décide de mettre en cause la responsabilité de la société Matuis.

##### 4.1 La société Matuis est-elle juridiquement responsable dans le cas de la détérioration du salon de jardin ? Justifiez votre réponse. 2 points

Selon l'article 14 (chapitre IV) du contrat de garde-meubles « L'entreprise est responsable des biens qui lui sont confiés dans les conditions édictées par les articles 1927 à 1933 du Code civil » et plus particulièrement de l'article 1932 du Code civil « Le dépositaire doit rendre identiquement la chose même qu'il a reçue (...) »

Or, le salon de jardin était en parfait état.

Donc, la société Matuis est responsable.

1. si seul = erreur de jugement  
2. si méthode sûre = each  
explosion.

##### 4.2. La société Matuis est-elle juridiquement responsable dans le cas de l'endommagement de la chaîne Hi-Fi ? Justifiez votre réponse. 2 points

Selon l'article 1927 du code civil : « le dépositaire doit apporter, dans la garde de la chose déposée, les mêmes soins qu'il apporte dans la garde des choses qui lui appartiennent ».

Selon l'article 15 (chapitre IV) du contrat de garde-meubles « Les garde-meubles ne répondent ni des dommages et conséquences dommageables résultant de (...) l'état hygrométrique de l'air ambiant (légère condensation à l'intérieur des contenants et des appareils confiés) et plus généralement de l'influence des facteurs climatiques naturels (...), ni du dérèglement des objets, notamment lorsque ceux-ci comportent un dispositif (...) électronique (...) ».

Or la chaîne hi-fi, dont le conditionnement est en bon état selon l'inventaire, a subi une grave détérioration due à l'humidité du local, ce qui la rend inutilisable.

Donc l'exonération de responsabilité prévue à l'article 15 du contrat n'est pas applicable compte tenu du fait que l'objet restitué est inutilisable : il ne s'agit donc pas seulement d'une légère condensation à l'origine du dommage. L'article 1927 du code civil s'applique alors pour défaut de soins. Donc la société Matuis est responsable du dommage causé.

*Tolérance : Le candidat peut évoquer la notion de clause abusive pour l'article 15. Il peut aussi prendre appui sur l'article 1932 du code civil au lieu de 1927.*

##### 4.3 Déterminez la nature de cette responsabilité 1 point

Il s'agit de la *responsabilité civile contractuelle* qui est l'obligation de réparer le préjudice (mobilier de jardin endommagé) résultant de l'inexécution d'une obligation contractuelle (restitution du bien en état dégradé).

#### 5. Montrez que la réglementation en matière de responsabilité est nécessaire dans les relations entre les professionnels et les particuliers 1 point.

La réglementation en matière de responsabilité est nécessaire pour :

- rétablir l'équilibre devant exister entre professionnels et particuliers et pouvant être rompu par un dommage. Après identification de la victime, le mécanisme de justice corrective peut s'opérer : il s'agit de restituer au profit du patrimoine de la victime une valeur autant que possible équivalente ;
- éviter les abus entraînés par la position dominante de certains professionnels sur les particuliers.

*2 points  
Professionnels*